

INTRODUCTION :

S'appuyant sur une connaissance de plus de 20 ans des domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable à l'échelle des territoires, le réseau RARE a préparé une série de propositions à l'occasion de l'organisation du Grenelle de l'Environnement.

Ces propositions ont un objectif : améliorer l'efficacité des actions à mener en faveur de la qualité de l'environnement à l'échelle des territoires.

Elles doivent permettre en particulier de mieux exercer les missions indispensables de sensibilisation, d'animation, d'observation, d'expérimentation, de concertation, pour participer à la mobilisation nécessaire de l'ensemble de notre société, tout acteur confondu, dans la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces.

Nous avons préparé des propositions de portée générale et sectorielle selon les thèmes des six groupes de travail.

Ce document est la synthèse de nos réflexions menées lors de la convention annuelle du réseau, les 17 et 18 septembre 2007 en Lorraine.

GROUPE 1 :

« LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MAITRISER LA DEMANDE D'ENERGIE »

Contacts :

- Christian LABIE, téléphone : 06 62 80 27 40, Email : christian.labie@raee.org
- Didier HOUÏ, téléphone : 06 08 93 81 98, Email : houi.d@arpe-mip.com
- Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

1. Systématiser les plans climat et énergies renouvelables dans les territoires

Constat :

- Le plan climat national invite les collectivités à mettre en place des plans climat territoriaux.
- Les premiers plans climat et/ou énergie territoriaux mis en place (en Rhône-Alpes, Ile de France, Midi-Pyrénées) démontrent leur efficacité.

Enjeux :

- Sensibiliser, mobiliser et faire agir l'ensemble des acteurs concernés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur un territoire.
- Définir des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES sur le territoire et assurer une évaluation périodique des résultats obtenus.
- Diminuer les consommations en énergie et préparer la substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

Propositions :

- *Décliner localement le « facteur 4 » avec l'ensemble des acteurs locaux :*
 - *Rendre obligatoire et opposable aux tiers la mise en place de plans climat territoriaux aux collectivités d'une taille significative.*
 - *Conférer aux régions un rôle d'assistance, d'évaluation et de suivi.*

2. Urbanisme et environnement

Constat :

- La prise en compte du développement durable est prévue dans la préparation des PLU et des SCOT.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments relève uniquement du code de la construction et de l'habitat et ne peut pas aujourd'hui être pris en compte dans le règlement des PLU.
- Des actions pilotes menées en Europe et permettant d'intégrer l'environnement dans les projets d'urbanisme, ont démontré leur faisabilité et leur efficacité.

Enjeux : Réduire les impacts sur l'environnement des zones urbaines.

Propositions :

- *Rendre possible l'intégration de critères d'efficacité énergétique et de performance environnementale des bâtiments dans les documents de planification et d'urbanisme, et*

en particulier dans les règlements des PLU, et dans les opérations d'aménagement et de construction (dont les ZAC).

- *Rendre obligatoire la prise en compte de critères environnementaux dans la construction.*
- *Rendre obligatoire à l'échelle des communes ou communautés de communes compétentes, la mise en place de Schémas Directeurs des Eaux (SDE), en préalable à la révision des documents d'urbanisme. Ces SDE remplaceront les anciens Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA). Chaque SDE couvrira l'ensemble des domaines de l'eau potable, pluviale, usée, souterraine et de surface, ainsi que les moyens appropriés de rétention, récupération, lutte contre les inondations, préservation des milieux aquatiques et zones humides...*

3. Favoriser l'économie d'énergie et d'eau dans le bâti existant

Constat :

- L'habitat existant est la plus grande source d'économie d'énergie dans le bâtiment..

Enjeux :

- Atteindre les objectifs du facteur 4.
- Mobiliser l'ensemble des propriétaires.

Propositions :

- *Renforcer significativement les exigences de la Réglementation Thermique (RT) existante à court, moyen et long terme.*
- *Obliger au respect de la RT existante lors de la vente d'un logement.*
- *Donner plus de latitude (déplafonnement des loyers) aux bailleurs sociaux pour transférer une partie des charges sur les loyers lors d'opérations de maîtrise de l'énergie.*
- *Favoriser l'accès des collectivités aux services d'efficacité énergétique en permettant le remboursement de l'investissement de maîtrise de l'énergie par les économies générées (assouplissement de l'article 10 du code des marchés publics).*
- *Créer un vrai marché des certificats d'économies d'énergie en augmentant significativement et à long terme les obligations.*
- *Autoriser l'usage des eaux pluviales dans les usages domestiques compatibles y compris à l'intérieur des habitations (notamment sanitaires).*

4. Les Observatoires Régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre

Constat :

- Un certain nombre de régions se sont dotées d'observatoires régionaux de l'énergie qui fonctionnent en étroite collaboration avec les services de l'Etat et l'ADEME.
- De plus en plus d'actions concernant l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES) sont et seront menées au niveau régional (cf. plans climat régionaux adossés au CPER 2007-2013).
- Des données nouvelles sont disponibles comme les Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) des logements.

Enjeux :

- Suivre rapidement les évolutions des consommations et production d'énergie, les émissions des GES et les analyser en fonction des évolutions économique, sociologique et démographique régionale.
- Evaluer rapidement l'efficacité sur le terrain des actions engagées pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie, afin de les améliorer.
- Utiliser rapidement les diagnostics de performances énergétiques pour mieux caractériser les performances énergétiques des bâtiments existants.

Propositions :

- *Permettre l'accès des observatoires régionaux de l'énergie aux données locales de consommation d'énergie.*
- *Concevoir un système de recueil des données des diagnostics de performance énergétique accessible aux observatoires.*

5. Les transports doux et la mobilité:

Constat :

- Le volume et la longueur des déplacements ont considérablement augmentés, principalement à cause de l'étalement urbain et de l'évolution des comportements. Par contre les besoins des territoires ruraux ou périurbains sont peu ou pas satisfaits.
- Les transports sont extrêmement dépendants des énergies fossiles : les experts prévoient des difficultés d'approvisionnement en pétrole à partir de 2015.

Enjeux :

- Une action déterminante sur les relations entre urbanisme/aménagements et déplacements
- Réduire de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre des transports.

Propositions :

- *Intégrer les questions de mobilité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement dès la planification, SCOT etc....*
- *Rendre la planification globale des déplacements tels les PDU obligatoires pour les villes de plus de 15 000 habitants.*
- *Rendre les PDE obligatoires pour toutes les entreprises et administrations ainsi que pour les zones d'activités et les établissements scolaires.*
- *Rendre obligatoire la réalisation de Plan de Déplacement intégrant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre évitées.*
- *Réorienter le développement des carburants alternatifs vers les filières courtes.*

6. Autre proposition :

Promouvoir la cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) et revaloriser les tarifs d'achats à l'occasion de la transposition de la directive européenne.

GROUPE 2 :

« PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES »

Contacts : - Didier HOUI, téléphone : 06 08 93 81 98, Email : houi.d@arpe-mip.com
- Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

1. Préserver la biodiversité ordinaire et organiser les compétences des collectivités locales

Constat :

- Ce qui fait la force de la biodiversité en France, ce sont les éléments constitutifs de la biodiversité « ordinaire ». Il s'agit de haies, alignements d'arbres et boqueteaux, talus et bandes enherbées, murets et terrasses, petits points d'eau et ripisylves (même toutes petites), prairies naturelles et landes, maillage de parcelles en polyculture, jardins, ...
- Le partage des compétences entre collectivités locales attribue aux régions la création des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et le soutien aux Réserves Naturelles Régionales sans moyens particuliers d'accompagnement alors que les départements peuvent prélever une taxe sur les espaces naturels sensibles.

Enjeux :

- Les espaces ordinaires sont aujourd'hui mal identifiés et leur utilité est sous-évaluée.
- Mieux organiser la répartition des compétences et des moyens affectés aux collectivités locales.

Propositions :

- *Prévoir des dégrèvements systématiques d'impôts fonciers sur ces espaces conditionnés à leur bon entretien par le propriétaire.*
- *Identifier les moyens de l'autonomie financière des structures de gestion des espaces naturels et de milieux aquatiques (notamment les structures de gestion de bassin versant).*
- *Instituer une Taxe Régionale sur les Espaces Naturels Sensibles (TRENS) pour le financement régional du soutien aux PNR et aux espaces naturels remarquables.*
- *Sortir de l'impôt foncier les zones sensibles préservées et entretenues par leur propriétaire.*

2. Préserver les meilleures terres pour l'activité agricole et forestière

Constat :

- Aujourd'hui on prélève d'abord les surfaces planes et faciles d'accès pour développer les routes et les villes et l'on classe les surfaces restantes en zone agricole.

Enjeux :

- Engager une réflexion sur les changements d'affectation des sols.

Propositions :

- *Systématiser la collecte et l'établissement de cartes d'utilisation des sols (pédologie, terroir, appellations, etc.) pour les intégrer et mettre à disposition des documents d'urbanismes (SCOT et PLU).*
- *Renforcer les études d'impact sur l'utilisation des terres agricoles pour l'urbanisation.*

3. Encourager la mise en place de plan d'économie d'eau dans les territoires

Constat :

- Les approvisionnements en eau suscitent des conflits d'usage et vont de plus en plus en susciter à certaines périodes de l'année.
- Le gisement d'économie d'eau est important dans ses usages principaux que sont l'agriculture, l'eau potable, voire l'industrie.
- Des opérations pilotes menées en Gironde, en Midi-Pyrénées démontrent que des actions simples et peu coûteuses de sensibilisation de la population permettent de diminuer rapidement et significativement la consommation d'eau.

Enjeux : S'adapter au changement climatique

Propositions :

- *Encourager la mise en place d'actions concertées dans le domaine des économies d'eau à destination des particuliers, des agriculteurs et industriels.*
- *Encourager l'emploi de dispositifs hydro économes.*
- *Rendre obligatoire, une facturation progressive du tarif de l'eau, suivant la quantité consommée.*
- *Mettre en place un réseau de techniciens pour le conseil et l'information sur les économies d'eau à l'instar des E.I.E.*
- *Mettre en place des Schémas Directeurs des Eaux dans les communes ou communautés de communes compétentes, pour couvrir l'ensemble des domaines de l'eau potable, pluviale, usée, souterraine et de surface, ainsi que les moyens appropriés de rétention, récupération, lutte contre les inondations, préservation des milieux aquatiques et zones humides et d'économie de la ressource.*

4. Réduire la pollution des eaux

Constat :

- Les eaux souterraines et de surface présentent des caractères graves de pollution
- La France est particulièrement en retard dans l'application de la mise en œuvre de la Directive ERU, sans que celle-ci permettent d'espérer une réelle atteinte du bon état des cours d'eau que ce soit notamment en période d'étiage, sur les cours d'eau méditerranéens ou en zone urbaine.

Enjeux : Atteindre le « bon état des masses d'eau » selon la DCE (directive cadre européenne sur l'eau)

Propositions :

- *Adapter le débit de rejet des eaux usées traitées par les stations d'épurations aux capacités épuratoires des débits d'étiage des eaux de surface.*
- *Autoriser et favoriser l'utilisation des eaux usées traitées (notamment pour l'arrosage des espaces verts)*
- *Réduire voire interdire l'usage des produits phytotoxiques sur les périmètres concernés.*

5. Gérer l'eau à l'échelle de territoires

Constat :

- La gestion des eaux en France est disséminée sur trop d'instances administratives (4 ministères) représentant une trop faible capacité d'action (6% du financement des politiques publiques de l'eau
- Le rôle financier et incitatif des politiques publiques volontaristes des Départements et Régions est ignoré, alors même qu'elles sont au cœur des démarches et actions engagées dans les SAGE et contrats de milieux.
- La gestion de la ressource s'effectue rarement à un niveau de solidarité et de cohérence géographique, économique et financière adapté.
- Les structures de gestion de bassins versant n'ont ni statut, ni compétences, ni moyens financiers clairement identifiés leur permettant de faire face à leurs missions et responsabilités.

Enjeux : Se donner les moyens d'une gouvernance de l'eau au bon niveau

Propositions :

- *Adapter la gouvernance de l'eau aux échelons adaptés en décentralisant les compétences eau : aux Régions sur les missions de coordination et de gestion quantitative et qualitative de la ressource, aux Départements sur les questions relevant des schémas départementaux des eaux et aux structures de gestion sur l'établissement, la veille et le suivi des plans de gestion des milieux aquatiques.*
- *Identifier les moyens de l'autonomie financière des structures de gestion de milieux aquatiques (notamment structures de gestion de bassin versant.)*
- *Doter les structures de gestion de bassin versant d'un statut spécifique.*

6. Gérer la biodiversité au-delà des frontières

Constat :

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles doit s'affranchir des frontières nationales pour être durable, pertinente et adaptée.

Enjeux : Préserver la biodiversité à l'échelle des unités géoclimatiques

Propositions :

- *Développer le partenariat, les échanges et les transferts d'expérience entre les structures de gestion des pays de la méditerranée, des massifs alpin et pyrénéen ...*

GROUPE 3 :

« INSTAURER UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTE »

Contacts : - Didier HOUI, téléphone : 06 08 93 81 98, Email : houi.d@arpe-mip.com
- Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

Déchets fermentescibles et traitement biologique

Constat :

- La méthanisation (production de biogaz à partir de la décomposition des matières organiques des déchets des ménages, des IAA, et des effluents agricoles...) notamment la méthanisation agricole est une filière naissante en France. Pourtant elle pourrait rendre de multiples services à la collectivité et à l'environnement.
- Elle est productrice d'énergie renouvelable (chaleur-froid et/ou électricité) et évite la libération de gaz à fort pouvoir effet de serre.
- La co-digestion qui permet le traitement de déchets extérieurs à la ferme, offre à l'agriculteur les moyens de se diversifier et permet au territoire concerné de gérer au mieux ses déchets fermentescibles.

Enjeux :

- Contribuer au recyclage des déchets organiques par leur retour au sol, réduire les émissions de GES.

Propositions :

- *Reconnaître à l'agriculteur un rôle dans le traitement de déchets organiques et le recyclage.*
- *Imposer et accompagner au niveau national un tri systématique des déchets fermentescibles : dans les collectivités, le secteur public et privé (entreprise, artisanat, commerce...)*
- *Soutenir par un système d'aide approprié une valorisation systématique de cette matière organique-déchet ainsi récupérée avec un taux minimum de valorisation énergétique ambitieux (hors combustion) puis un retour à la terre dans les meilleures conditions.*
- *Identifier la méthanisation comme une véritable filière de traitement de la matière organique, prioritaire à d'autres solutions plus classiques.*

GROUPE 4

« ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES »

Contacts : Didier HOUÏ, téléphone : 06 08 93 81 98, Email : houi.d@arpe-mip.com
Christian LABIE, téléphone : 06 62 80 27 40, Email : christian.labie@raee.org
Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

1. Développer et soutenir la commande publique durable et l'éco responsabilité des collectivités locales et des établissements publics

Constat :

- En France, les premiers réseaux organisés apparaissent véritablement à la fin des années 90 avec l'émergence des initiatives en matière de développement durable et agendas 21 locaux. Cette tendance est confortée par la suite par les travaux et la publication de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) en 2003.
- L'observatoire économique de l'achat public, créé en 2005, s'appuie sur les réseaux régionaux et locaux pour établir une analyse des pratiques d'achats durables, une cartographie des achats publics et des bonnes pratiques en France.
- Les collectivités locales gèrent de nombreux bâtiments et espaces publics.

Enjeux :

- Que les représentants de la puissance publique s'appliquent à eux-mêmes ce qu'ils recommandent aux autres.
- Promouvoir et renforcer la prise en compte du développement durable dans les achats publics.
- Faire des lieux publics (mairie, école, ...) des sites où l'environnement est visiblement et effectivement pris en compte dans leur fonctionnement.

Propositions :

- *Imposer une notation environnementale et sociale des produits de consommation via un étiquetage pour faciliter les achats éco-responsables*
- *l'Etat et les collectivités territoriales reconnaissent, encouragent et soutiennent financièrement la création et le fonctionnement des réseaux régionaux et locaux visant la prise en compte du développement durable dans la commande publique.*
- *Inciter les collectivités locales et les établissements publics à mettre en œuvre une démarche de gestion environnementale sur la base des outils et référentiels existants au niveau national et régional.*

2. Encourager le management environnemental des activités économiques

Constat :

- Il est difficile aux très petites entreprises de préparer une certification ISO14001 du fait de la procédure actuelle.
- Il est difficile pour les PMI-PME de valoriser leur certification environnementale

Enjeux :

- Les PME, PMI et très petites entreprises participent à la pollution diffuse des milieux naturels.

Propositions :

- *Simplifier l'accessibilité à la norme internationale (ISO 14001) aux très petites entreprises en adaptant la durée de préparation de cette certification au secteur TPE.*
- *Majorer systématiquement les aides publiques destinées aux entreprises certifiées ISO 14001 ou EMAS.*

GROUPE 5 :

« CONSTRUIRE UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE »

Contacts : Didier HOUÏ, téléphone : 06 08 93 81 98, Email : houi.d@arpe-mip.com
Christian LABIE, téléphone : 06 62 80 27 40, Email : christian.labie@raee.org
Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

1. Démocratie participative et politiques locales

Constat :

- La concertation des acteurs est un élément clé pour chaque projet de territoire, que ce soit dans le cadre de démarches volontaires (type Agenda 21 local) ou de démarches réglementaires de planification (type SCOT, PLU) ou encore opérationnelles (type création de ZAC, aménagement d'infrastructures,...).

Enjeux :

- Développement de la démocratie participative dans les politiques locales.

Propositions :

- *Organiser la co-élaboration systématique des politiques urbaines ou d'aménagement du territoire, démarches réglementaires de planification ou opérationnelles (création de ZAC, création ou aménagement d'infrastructures,...) :*
 - *Faciliter l'accès à l'information, notamment via les NTIC, mais également, si nécessaire, par l'organisation de visites de terrain (visualisation des impacts).*
 - *Constitution de groupes citoyens de concertation représentatifs de la population*
 - *Organisation de la formation de ces groupes citoyens.*
 - *Affectation à la démarche de concertation de moyens financiers proportionnés à la taille du projet ou de (des) collectivité(s) porteuse (s).*

- *Réviser la procédure d'enquête publique pour la rendre cohérente avec la concertation mise en place tout au long du projet :*
 - *Faciliter l'accès à l'information, notamment via les NTIC, mais également, si nécessaire, par des visites de terrain (visualisation des impacts)*
 - *Organiser la formation des Commissaires enquêteurs à la concertation publique,*
 - *Demander aux Commissaires enquêteurs de rendre des avis cohérents avec les résultats de la concertation,*
 - *Demander aux préfets de motiver (au sens juridique) tout arbitrage contraire à l'avis du Commissaire enquêteur.*

2. Encourager la création d'agences territoriales et leur fournir un cadre juridique

Constat :

- Depuis plus de vingt années, les agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Bourgogne, Corse, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Réunion, Rhône-Alpes) ou assimilés et 14 agences locales de l'énergie ont été créées et agissent aujourd'hui au plus près des territoires, bien qu'aucun cadre juridique approprié n'existe et sans incitation nationale.

Enjeux :

- Soutenir et renforcer les actions de sensibilisation, d'animation, d'observation, d'expérimentation dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- Fournir au niveau des territoires (Régions, Départements, Agglomérations), et, si possible, en association les différents niveaux de collectivités présentes sur le territoire, des espaces de concertation et de propositions aux acteurs territoriaux du développement durable, de l'environnement et de l'énergie (collectivités locales, associations, socio-professionnels, scientifiques, établissements publics).

Propositions :

- *Mettre en place un cadre légal adapté et permettant, comme c'est déjà le cas dans les domaines du tourisme et de l'urbanisme, de faciliter les activités des agences existantes et d'en créer de nouvelles.*
- *Reconnaître par un texte législatif la possibilité aux collectivités locales de créer des agences territoriales du développement durable, de l'énergie et de l'environnement. Ce texte pourrait définir les missions principales de ces agences (centres de ressources ; missions d'expertise, de proposition et d'évaluation ; missions d'accompagnement et d'aide à la décision publique et privée) ainsi que la cohérence avec les services et les établissements publics de l'Etat.*

GROUPE 6 :

« PROMOUVOIR DES MODES DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUES FAVORABLES A L'EMPLOI ET A LA COMPETITIVITE »

Contacts : Christian LABIE, téléphone : 06 62 80 27 40, Email : christian.labie@raee.org
Ghislaine KAMPETENGA, téléphone : 06 67 03 04 64, Email : rare3@orange.fr

1. Soutien à la création d'éco-cluster

Constat :

- Le marché national des économies d'énergie, des énergies renouvelables et des matériaux naturels est en pleine évolution avec une augmentation des productions et des réalisations dans tous les domaines : isolation, traitement de l'air, solaire, bois-énergie, éolien, hydraulique, géothermie, bois-construction, éco-matériaux végétaux et minéraux.
- Le nombre de projets soutenus par l'Etat, les Régions et d'autres collectivités territoriales augmente chaque année.
- Les régions sont souvent caractérisées par des tissus d'entreprises travaillant dans la fabrication, la distribution de matériels permettant l'utilisation des énergies renouvelables et la mise en œuvre d'éco-matériaux.
- De même dans l'ingénierie énergétique, des bureaux d'études locaux sont présents, ont une grande compétence et couvrent de nombreuses filières.

Enjeux :

- Soutien à la création d'éco-clusters rassemblant des PME-PMI et permettant d'améliorer leur compétitivité économique locale, dans la recherche de nouvelles synergies pour intervenir dans les domaines des économies d'énergie, des énergies renouvelables et de la mise en œuvre d'éco-matériaux.

Propositions :

- *Faciliter et soutenir la création de groupements d'acteurs et d'entreprises sous forme d'éco-clusters, dont le but principal est de rendre plus compétitive les entreprises.*
- *Rendre les entreprises de petite et moyenne taille plus compétitives.*
- *Soutenir leur développement et leur expansion et attirer de nouvelles créations ou installations d'entreprises en région.*

2. Nouveaux métiers

Constat :

- Aujourd'hui les formations dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables sont assez développées, mais des efforts importants restent encore à faire. Notamment dans le secteur du bâtiment (dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments) où les enjeux sont considérables et les mentalités et comportements difficiles à faire évoluer.

Enjeux :

- Lancer un grand chantier sur l'emploi dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Propositions :

- *Référencer et reconnaître les métiers et les compétences émergentes dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.*
- *Clarifier les identités professionnelles des métiers émergents.*
- *Recenser les nouvelles compétences et développer les offres de formation adaptées (formations initiales et continues) en lien avec les organismes concernées : Education Nationale, AFPA, GRETA, ANPE etc....*